

DÉPARTEMENT DE L'AIN  
CANTON DE VILLARS LES DOMBES  
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE CORCY

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 mars 2026**

**D2026-40 : Désignation des délégués pour l'ALEC AIN**

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE CORCY, régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Claude LEFEVER, Maire.

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine	x		GUIGNARD Claudy	x	
BARON Nadine	x		LACROIX Monique	x	
BIANCHETTI Jérôme	x		LEFEVER Claude	x	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	x		LOREAU Ludovic	x	
CORDIER Alain	x		MATHIEU Fabrice	x	
DEVOS Arnaud	x		OCTRUE Valérie	x	
DUC Thierry	x		OZIL Joël	x	
DUMONT Natacha	x		RUYS Fabien	x	
DUPUY Boris	x		SCHAEFER Nathalie	x	
ESCRIVA Evelyne	x		VERY Delphine	x	
GAUTIER Anne	x		VIDAL Jordan	x	
GERFAUD-VALENTIN Catherine	x				

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
OCTRUE Valérie	23	23	23

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Exposé des motifs :**

La SPL ALEC AIN met en œuvre les politiques climatiques et de transition énergétique qui lui sont confiées par ses collectivités actionnaires.

Elle a été créée afin d'animer le Service Public de la Rénovation Énergétique des EPCI.

La commune de Saint André de Corcy détient 100 € du capital de la SPL ALEC AIN et est membre de l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités actionnaires.

Entendu Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la SPL ALEC AIN,

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient de procéder au renouvellement d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale de l'ALEC AIN,

**Considérant** que Monsieur le Maire a recueilli l'accord à l'unanimité des membres présents du conseil municipal pour procéder au scrutin public (main levée) et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Sont candidats :

Membre titulaire (1)	Membre suppléant (1)
Claude LEFEVER	Thierry DUC

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN :**

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Membres titulaires (2)	Membres suppléants (4)
Claude LEFEVER : 23 voix	Thierry DUC : 23 voix

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **DECIDE d'élire en son sein les membres** de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale de l'ALEC AIN,
- **PROCLAME les résultats obtenus ci-dessous :**

Monsieur Claude LEFEVER et Monsieur Thierry DUC ont obtenu la majorité absolue. Ils ont été proclamés délégués suppléants.

**Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme**

Fait et délibéré à Saint-André-de-Corcy, le 30 mars 2026

La Secrétaire de Séance

Valérie OCTRUE



Le Maire

Claude LEFEVER

